

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 Avril 2023

Délibération N° 2023-11

L'an deux mille vingt trois et le 04 avril à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de **POUZOLS Hérault**.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées: Cendrine BARTHE (a donné pouvoir à M.P FLAMBARD), Christine HOULES (a donné pouvoir à C. CAGNEAUX)

Jean-Noël SATGER est élu par l'ensemble des conseillers présents, Président de Séance.

Date de la Convocation :	27/03/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont deux pouvoirs

Objet: Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022

Sous la Présidence de Jean-Noël SATGER, conseiller municipal,

Vu le compte de Gestion du Comptable Public,

Le compte administratif communal 2022 est présenté à l'assemblée délibérante conforme au compte de gestion 2022 du comptable public.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	499 264.86 €
Recettes	710 423.13 €
Résultat d'Exercice 2022:	211 158.27 €
Résultat de Clôture 2021:	569 519.50 €
Résultat de Clôture 2022 :	780 677.77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	445 079.16 €
Recettes	200 920.32 €
Résultat d'Exercice 2022:	- 244 158.84 €
Résultat de clôture 2021 :	20 700.96 €
Résultat de Clôture 2022:	- 223 457.88 €

Considérant la concordance du compte de gestion 2022 du comptable public et du compte administratif 2022 de la commune,

Le Conseil Municipal de POUZOLS,

DECIDE à l'unanimité des membres présents, hors de la présence de Mme le Maire,

D'APPROUVER le COMPTE DE GESTION 2022 du comptable public et le COMPTE ADMINISTRATIF du budget communal 2022

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le

11 AVR. 2023

Le Maire

Véronique NEIL



Veronique Neil

Délibération du Conseil MunicipalSéance du 04 Avril 2023**Délibération N° 2023-12**

L'an deux mille vingt trois et le 04 Avril à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées: Cendrine BARTHE (a donné pouvoir à M.P FLAMBARD), Christine HOULES (a donné pouvoir à C. CAGNEAUX)

Date de la Convocation :	27/03/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont 2 pouvoirs

Objet: Affectation des résultats 2022 - BUDGET GENERAL

Vu la délibération n° 2023- du 04 avril 2023 portant sur le vote du Compte de Gestion du Comptable Public et du Compte Administratif 2022 du Budget Général,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que la section de fonctionnement du compte administratif 2022 est arrêtée avec :
un **Excédent de 780 677,77 €**,

- que la section d'investissement du compte administratif 2022 est arrêtée avec :
un **Déficit de 223 457,88 €**.

Elle propose au Conseil Municipal d'affecter,

- **223 457,88 €** en section d'Investissement au compte de RECETTES 1068
- **557 219,89 €** en section de Fonctionnement au compte de RECETTES 002

Le Maire invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal de Pouzols, à l'unanimité des présents,

Décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2022 comme suit :

- **557 219,89 €** en section de Fonctionnement au compte de recettes 002
- **223 457,88 €** en section d'Investissement au compte de recettes 1068

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le

11 AVR 2023



Le Maire

Véronique NEIL

V. Neil

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 Avril 2023

Délibération N° 2023-13

L'an deux mille vingt trois et le 04 Avril à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées: Cendrine BARTHE (a donné pouvoir à M.P FLAMBARD), Christine HOULES (a donné pouvoir à C. CAGNEAUX)

Date de la Convocation :	27/03/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont 2 pouvoirs

Objet: Fixation des Taux d'Imposition 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,
Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Madame la Maire rappelle que par délibération n° 2022-12 du 29 mars 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,20 % dont 21,45% taux départemental;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 95,99 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

1. de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

TH : 12.12 %

TFB : 38.20 %

TFPNB : 95.99 %

Le produit fiscal attendu est de 343 692 euros.

Le produit fiscal attendu avec effet du coefficient correcteur est de 328 989 euros.

2. de charger Mme la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme. Transmission au représentant de l'Etat Le

11 AVR. 2023

Le Maire
Véronique NEIL



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 Avril 2023

Délibération N° 2023-14

L'an deux mille vingt trois et le 04 Avril à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Catherine CAGNEAUX

Etaient absentes excusées: Cendrine BARTHE (a donné pouvoir à MP FLAMBARD), Christine HOULES (a donné pouvoir à C CAGNEAUX)

Date de la Convocation :	27/03/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont 2 pouvoirs

Objet: Vote des Participations et Subventions aux associations 2023

Vu les demandes déposées présentées au conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 1^{er} Février 2023,

Considérant la politique de l'équipe municipale de soutien aux associations du village,

Les propositions retenues sont les suivantes :

65548 – Participations et contributions aux organismes de regroupement : **14 750 €**

- Mairie de Canet (Classe ULIS)	3 025 €
- Centre Social ALSH Gignac	2 000 €
- Centre de Loisirs du Pouget	8 250 €
- Lycée Agricole de Gignac	50 €
- RASED	150 €
- Fondation Raoul Boubal	75 €
- Divers	1 200 €

6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé: **6 150 €**

APNEE	750 €
Le Comité des Fêtes de Pouzols	2 500 €
Le Conseil des Parents d'Elèves de Pouzols :	1 500 €
Le Fer Roulant Pouzolais:	600 €
Le Syndicat de Chasse	600 €
Terre Contact	200 €

L'enveloppe totale attribuée s'élève donc à **20 900 €**.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **DECIDE**

- **D'accorder** les participations et subventions de fonctionnement ci-dessus.
- **D'inscrire** au Budget 2023 en Dépenses de fonctionnement (chapitre 65) les sommes ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme. Transmission au représentant de l'Etat Le

11 AVR. 2023



Le Maire

Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 Avril 2022

Délibération N° 2023-15

L'an deux mille vingt trois et le 04 Avril à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, , Catherine CAGNEAUX

Etait absente excusée: Cendrine BARTHE (a donné pouvoir à MP FLAMBARD), Christine HOULES (a donné pouvoir à C CAGNEAUX)

Date de la Convocation :	27/03/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 dont deux pouvoirs

Objet: BUDGET GENERAL - Vote du BP 2023

Vu la séance du 01 février 2023 au cours de laquelle s'est déroulé le Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la présentation par Mme le Maire du budget communal pour l'exercice 2023,

Considérant la délibération 2023-11 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022,

Considérant la délibération 2023-12 portant sur l'affectation des résultats 2022,

Considérant la délibération 2023-13 portant sur le vote des taux d'imposition 2023,

Considérant l'équilibre en dépenses et en recettes des 2 sections,

Le budget communal 2023 est présenté au vote comme suit :

Section de fonctionnement : I 185 644,89 €

Section d'investissement : I 242 000,77 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de VOTER FAVORABLEMENT le budget communal 2023 (au chapitre) tel que présenté à savoir :

une section de fonctionnement équilibrée à I 185 644,89 €

une section d'investissement équilibrée à I 242 000,77 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le

11 AVR. 2023

Le Maire

Véronique NEIL

